

PARTIE II

Chapitre 4

**Étude de cas
sur les coûts de transaction
liés aux politiques des paiements
PROCAMPO au Mexique**

Résumé

Dans le cadre du programme PROCAMPO, les agriculteurs remplissant les conditions requises perçoivent une subvention calculée en fonction de la superficie plantée pendant une période historique de référence (1991-93), sous réserve que les terres soient consacrées à l'élevage, à la production de produits agricoles licites ou à la mise en œuvre d'un programme de protection de l'environnement. En 2002, plus de 2.7 millions d'exploitants ont reçu des paiements au titre de PROCAMPO, pour une superficie totale de 13.9 millions d'hectares (soit 58 % de la surface agricole totale).

Le programme PROCAMPO est administré par ASERCA, un organisme décentralisé du ministère de l'Agriculture, de l'élevage, du développement rural, des pêcheries et de l'alimentation (SAGARPA). ASERCA imprime et traite les formulaires de demandes, contrôle l'admissibilité des demandeurs, procède aux paiements et gère la base de données qui renferme les informations sur les agriculteurs inscrits, l'utilisation des terres et les niveaux de paiement. ASERCA utilise aussi un Système d'information géographique pour contrôler l'admissibilité, vérifier que les engagements sont respectés et évaluer l'impact environnemental du programme.

Les agences locales de SAGARPA, les CADER, gèrent la mise en œuvre, au niveau communal, de PROCAMPO et d'autres programmes. Elles distribuent l'information sur les programmes, annoncent le niveau des paiements, aident les agriculteurs à remplir les demandes, contrôlent l'admissibilité, collectent les formulaires de demandes et les envoient aux bureaux régionaux d'ASERCA. À la fin de la procédure, elles informent les agriculteurs du montant qu'ils recevront et dans certains cas, leur remettent le chèque.

PROCAMPO s'appuie sur différentes formes de paiement : chèques au porteur (appelés chèques PROCAMPO), virements sur des comptes de dépôt, et transferts sur des comptes liés à des cartes électroniques de retrait. Les chèques PROCAMPO sont utilisés parce qu'une large proportion des agriculteurs ne possèdent pas de compte bancaire. ASERCA tente de promouvoir l'utilisation des cartes électroniques de retrait – le moyen de paiement le moins onéreux – notamment en les subventionnant.

Les CTLP (coûts de transaction liés aux politiques) d'ASERCA et des CADER ont été évalués sur la base d'informations publiées disponibles : budgets, effectifs, salaires, temps passé et organigrammes fonctionnels. Un certain nombre d'hypothèses ont dû être posées concernant l'affectation des coûts aux programmes et tâches différents et la valeur des coûts salariaux.

Le total des CTLP de PROCAMPO a été estimé à 379 millions de MXN (35 millions d'USD), soit moins de 3 % de la valeur totale des paiements. Pour donner une idée plus précise de leur importance relative, les CTLP peuvent aussi être comparés au nombre de producteurs subventionnés et au nombre d'hectares couverts. Le CTLP moyen par producteur est estimé à 133 MXN (ou 12.4 USD) pour un paiement moyen de 4592 MXN (427 USD). Le paiement moyen par hectare est de 947 MXN (88 USD), pour un CTLP estimé à 27 MXN (2.5 USD).

Au regard du grand nombre d'agriculteurs bénéficiaires, les CTLP de PROCAMPO sont plutôt modérés, parce que les transactions sont relativement normalisées et que la plupart des tâches sont informatisées. La plus grosse composante des CTLP provient du suivi du système, c'est-à-dire de la gestion et de la coordination de l'ensemble du système par le bureau central d'ASERCA. La deuxième plus grosse composante, dont les deux tiers sont enregistrés au niveau local, correspond au traitement des demandes. L'identification des bénéficiaires représente un coût relativement faible, dans la mesure où tous les producteurs PROCAMPO sont inscrits dans une base de données. De même, cette base de données est utilisée pour contrôler l'admissibilité, à un coût relativement faible, en vérifiant les demandes successives et les informations de la base de données. En outre, il est à prévoir que le coût du traitement des paiements va diminuer à mesure que les producteurs seront de plus en plus nombreux à encaisser leurs paiements grâce à leur carte électronique et dans la mesure où, depuis 2005, les participants au programme n'ont plus besoin de s'enregistrer à chaque cycle. S'il convient toujours de chercher à réduire les CTLP (sans compromettre les résultats), il faut aussi savoir que les CTLP ne constituent que l'un des éléments à prendre en compte dans l'examen du rapport coût-efficacité d'une politique ou dans les comparaisons entre différentes options de politiques. Idéalement, l'évaluation des politiques devrait prendre en compte la totalité des coûts et des avantages.

4.1. Contexte

Ce chapitre présente une étude de cas portant sur le programme de paiements PROCAMPO au Mexique, qui a été menée dans le cadre du projet de l'OCDE sur les CTLP. Il passe tout d'abord brièvement en revue le programme (section 4.2). Il examine ensuite le système de mise en œuvre et les institutions associées, puis les conditions et les moyens de paiement (sections 4.3 à 4.5). Il met en évidence l'utilisation de technologies de l'information dans le système et souligne leur rôle dans la réduction des coûts (section 4.6). La section 4.7 présente des estimations des coûts de mise en œuvre des paiements PROCAMPO et en conclusion, des remarques sont faites sur leur taille (section 4.8).

4.2. Brève présentation du programme

Le programme PROCAMPO¹ octroie aux agriculteurs remplissant les conditions requises des subventions calculées en fonction de la superficie plantée durant une période historique de référence (1991-93), sous réserve que les terres soient consacrées à l'élevage, à la production de produits agricoles licites ou à la mise en œuvre d'une programme de protection de l'environnement. Ce programme a été mis en place en 1993-94 pour une période de 15 ans. À l'origine, il visait à indemniser les producteurs de la suppression des prix garantis des cultures bénéficiant de mesures de soutien gérées par l'Office public mexicain de commercialisation CONASUPO². L'objectif était de permettre aux agriculteurs de répondre aux signaux du marché dans le contexte de l'ouverture des marchés, tout en leur garantissant un certain niveau de revenu. Ce programme est basé sur deux cycles de culture par an (automne/hiver et printemps/été) et les agriculteurs reçoivent un montant forfaitaire par hectare remplissant les conditions.

En 2002, plus de 2.7 millions d'agriculteurs ont reçu des paiements PROCAMPO, pour une superficie de 13.9 millions d'hectares (soit 58 % de la surface agricole totale). Le cycle printemps/été concerne 2.3 millions de producteurs et 10.8 millions d'hectares; le cycle automne/hiver 450 000 producteurs et 3.1 millions d'hectares. Le paiement a été de 873 MXN (91 USD) par hectare pour le cycle printemps/été 2002, et le coût budgétaire

annuel total s'est élevé à 12 420 millions de MXN (soit 1 292 millions d'USD), contre 8 665 millions de MXN (ou 902 millions d'USD) pour les programmes ALIANZA³ et 2 723 millions de MXN (284 millions d'USD) pour les paiements au titre de la commercialisation (OCDE, 2003) par tonne de maïs, blé, sorgho, riz et d'autres productions. Des paiements par tête de bétail (PROGAN) ont été introduits en 2003 sur la même base que les paiements PROCAMPO.

4.3. Système et institutions de mise en œuvre

Le programme PROCAMPO est administré par **ASERCA** (*Apoyos y Servicios a la Comercialización Agropecuaria*, Office de commercialisation des produits agricoles) pour le compte de l'administration centrale. ASERCA est un organisme décentralisé du SAGARPA (ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, des pêcheries et de l'alimentation). Il a été créé pour favoriser la commercialisation de certaines cultures (maïs, blé, riz et oléagineux) pour aider les producteurs à tirer parti de la libéralisation des échanges et de l'ouverture des marchés internationaux. Il comprend un bureau central comptant quelques 360 employés et 9 bureaux régionaux (contre 16 initialement) comptant chacun une quarantaine d'employés⁴.

La structure du bureau central est présentée dans le diagramme du graphique 4.1. Celle des bureaux régionaux dépend des caractéristiques de la région mais généralement, un bureau régional se compose d'un directeur, d'un directeur adjoint et de trois départements :

- le département des technologies de l'information (systèmes informatiques) qui assure l'assistance et la maintenance informatiques, contrôle tous les documents à l'entrée et à la sortie, reçoit les demandes et émet les chèques ;
- le département chargé du contrôle et de l'évaluation des programmes; et
- le département administratif qui gère le personnel et le matériel.

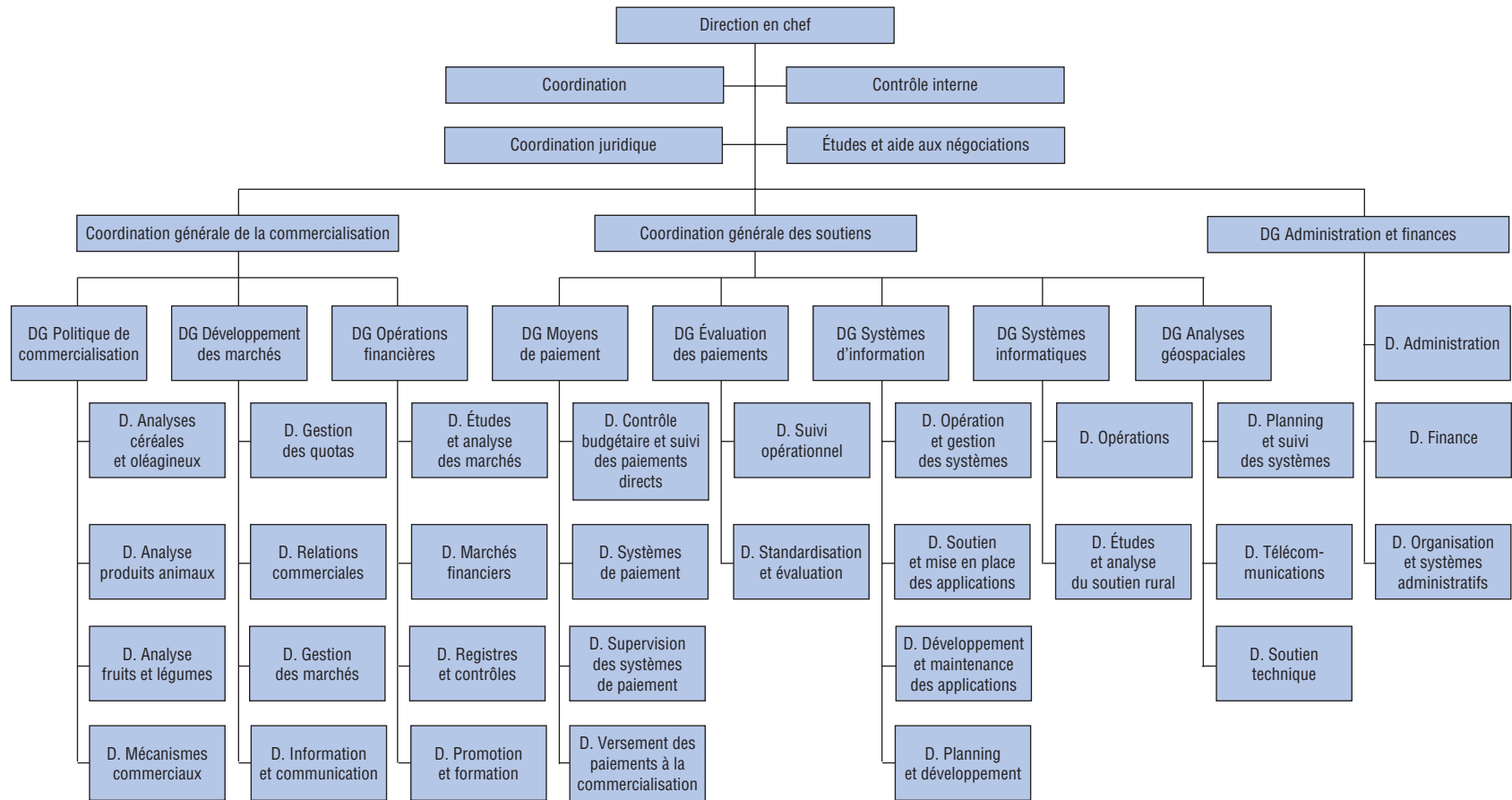
ASERCA imprime et traite les formulaires de demande, contrôle l'admissibilité des demandeurs et procède aux paiements. La base de données d'ASERCA contient des informations sur l'occupation des sols, les niveaux de paiements, etc.

ASERCA gère également la mise en œuvre des paiements liés à la commercialisation des cultures; celle des paiements PROGAN depuis 2003 et il est prévu que, dans l'avenir, il administre tous les programmes *Alianza* (leur conception restant du ressort de SAGARPA) et centralise toute l'information.

La Direction générale (DG) des services d'information d'ASERCA est chargée de la conception de formulaires permettant d'entrer des informations sur les producteurs. Ce service a également la responsabilité du système d'information géographique SIGA (*Sistema de Información Geográfica ASERCA*), qui vérifie, en utilisant l'imagerie par satellite, que l'occupation effective des sols correspond bien aux demandes reçues et aux paiements effectués par PROCAMPO.

Les agences locales de **SAGARPA**, les **CADER** (*Centros de Apoyo al Desarrollo Rural*), gèrent la mise en œuvre, au niveau communal, de PROCAMPO et d'autres programmes. Elles assurent l'interface de proximité entre l'État et les producteurs. On recense au Mexique 715 CADER, comptant en moyenne quatre salariés. Les CADER distribuent l'information sur les programmes, annoncent le niveau des paiements, aident les agriculteurs à remplir les demandes, contrôlent l'admissibilité, collectent les formulaires

Graphique 4.1. Organigramme du bureau central d'ASERCA



Source : ASERCA, Estructura dictaminada, 1 Janvier 2002, Direction Générale des systèmes d'information.

de demande et les envoient aux bureaux régionaux d'ASERCA. À la fin de la procédure, ils informent les agriculteurs du montant qu'ils recevront et, dans certains cas, leur remettent le chèque.

Traditionnellement, les agriculteurs doivent s'inscrire au programme PROCAMPO en début de saison, remplir un formulaire pour chaque cycle auprès du CADER et prendre leur chèque au CADER. Récemment, des mécanismes ont été mis en place pour diminuer le nombre des transactions pour les agriculteurs et pour les CADER, comme l'explique la sous-section qui suit.

4.4. Conditions de paiement

Les producteurs reçoivent des paiements pour le cycle agricole pour lequel ils présentent une demande; une demande doit être déposée pour chaque cycle. Les paiements PROCAMPO en faveur des agriculteurs sont actuellement de trois types (ASERCA, 2002a) :

- Le **paiement PROCAMPO traditionnel** s'applique aux exploitations de plus de cinq hectares. L'appel à demandes d'aides et le montant du paiement sont annoncés par les bureaux locaux après semis. Quatre semaines après l'ensemencement, il est demandé aux producteurs de remplir et d'envoyer le formulaire de demande qui sera vérifié par les bureaux locaux et par ASERCA⁵. Environ quatre semaines plus tard, le bureau local (CADER) annonce la mise à disposition du chèque.
- Le **paiement PROCAMPO par anticipation** permet aux producteurs possédant moins de cinq hectares de recevoir le paiement avant le début des semis. Les agriculteurs possédant moins d'un hectare reçoivent le paiement équivalant à un hectare. Le paiement PROCAMPO par anticipation a été mis en place en 2001 en vue de simplifier les tâches administratives. Il représente désormais près de la moitié de l'ensemble des paiements PROCAMPO, plus d'un tiers des terres et près des trois quarts des producteurs. La procédure est la suivante : sur la base d'informations préalables contenues dans la base de données, ASERCA commence par traiter les formulaires et faire les chèques pour les petits producteurs. Les CADER annoncent la mise à disposition des chèques et les tiennent à la disposition des producteurs; les CADER et ASERCA contrôlent que les conditions requises ont été remplies. ASERCA fait des contrôles par rapport aux informations contenues dans la base de données. Le nombre des transactions est limité par rapport au système PROCAMPO traditionnel.
- Le **paiement PROCAMPO capitalisé**⁶ a été créé en 2002. Il permet aux agriculteurs d'utiliser leurs paiements PROCAMPO futurs comme garantie d'emprunts. Les petits producteurs (jusqu'à cinq hectares) sont dispensés d'intérêts. Les femmes et les populations autochtones bénéficient d'un accès prioritaire. En règle générale, les aides PROCAMPO peuvent être cumulées avec les aides reçues dans le cadre d'autres programmes d'aides agricoles. Pour demander à bénéficier du système PROCAMPO capitalisé, l'agriculteur doit, dans un premier temps, obtenir un formulaire de demande. Le CADER et ASERCA vérifient qu'il remplit les conditions requises et ASERCA fournit le formulaire. L'agriculteur doit ensuite proposer un projet contribuant à l'optimisation des ressources en eau ou autres, à la création d'emplois, à l'accroissement des capacités de production et/ou à l'intégration dans la chaîne alimentaire, et le déposer auprès des CADER. Le projet est évalué d'un point de vue technique par une commission de fonctionnaires fédéraux et régionaux et de représentants des agriculteurs. Une

institution financière évalue sa viabilité financière avant l'octroi du prêt. L'institution financière formalise le crédit et ASERCA enregistre le projet et le prêt. Enfin, le producteur reçoit l'argent et réalise le projet⁷.

4.5. Moyens de paiement

PROCAMPO utilise différents moyens de paiement : les chèques au porteur⁸ (appelés chèques PROCAMPO), les virements sur des comptes de dépôt et les virements sur des cartes électroniques de retrait. Le système des chèques au porteur est utilisé car un grand nombre d'agriculteurs (environ 50 % en 2003) n'ont pas de compte bancaire. Ces moyens de paiement ont des coûts unitaires différents et ASERCA s'efforce d'encourager l'utilisation du moyen de paiement le moins onéreux, y compris en le subventionnant.

Les chèques PROCAMPO sont distribués aux producteurs par les unités administratives locales, les CADER. Ils sont nominatifs et peuvent être encaissés dans tous les établissements bancaires. Pour éviter les fraudes, des systèmes physiques et électroniques de protection ont été mis en place. Outre BANSEFI⁹, trois banques commerciales peuvent émettre les chèques PROCAMPO : BANAMEX, BANCOMER et BANORTE). Elles sont sélectionnées dans chaque région par une procédure d'appel d'offres. Le coût unitaire hors taxe d'un chèque se situe entre 11.04 MXN et 12.74 MXN, selon la banque.

Pour les agriculteurs titulaires d'un compte bancaire, le virement est une solution plus simple d'un point de vue administratif, moins onéreuse et plus sûre. Dans un premier temps, le numéro de compte est communiqué aux bureaux régionaux d'ASERCA qui l'enregistrent. Le bureau central entre le numéro dans sa base de données, le valide et l'envoie au système bancaire, qui le valide à son tour et en informe ASERCA. Pour chaque dépôt, des courtiers agréés par ASERCA établissent un contrat avec les producteurs et l'envoient aux bureaux régionaux d'ASERCA qui valident la requête, calculent le montant et demandent l'autorisation d'utiliser le compte de dépôt. Le bureau central d'ASERCA accorde l'autorisation et donne au système bancaire l'instruction de procéder au transfert. Les courtiers contrôlent que le dépôt a été effectué et établissent un accusé de réception. Les producteurs reçoivent les informations du courtier. Ils doivent également enregistrer chaque demande auprès du CADER qui valide les informations reçues sur le producteur. Le coût unitaire hors taxes d'un dépôt est de 4 MXN.

Depuis peu, on encourage l'utilisation de la carte électronique par les agriculteurs possédant moins de cinq hectares, car il s'agit d'un mode de virement des paiements PROCAMPO encore plus simple et plus transparent, qui devrait de surcroît réduire les coûts administratifs pour les CADER. Le coût initial de création de la carte (10 MXN hors taxes) est pris en charge par ASERCA. Aucun dépôt minimum n'étant exigé, la carte est accessible aux producteurs qui ne seraient pas autorisés à ouvrir un compte bancaire. Elle peut être utilisée pour tous les types de paiements que le producteur est habilité à recevoir, y compris les paiements au titre d'autres programmes comme *Programa de Empleo Temporal* et les paiements liés à la commercialisation. Elle peut également être utilisée pour les transferts nationaux et internationaux et comme carte de débit, sans commission de retrait. En 2002, plus de 200 000 cartes ont été distribuées; on prévoyait que d'ici à 2006 tous les agriculteurs auraient un compte. Ce système sera évalué une fois par an par un bureau indépendant. Cette méthode, qui réduit les coûts administratifs, a obtenu un prix de l'innovation.

4.6. Technologies de l'information

Le système d'information géographique d'ASERCA (SIGA) est une composante technique des projets PROCAMPO en faveur des petits producteurs. Il comprend les éléments suivants (ASERCA, 2002b) :

- La vérification que les activités agricoles effectuées par le producteur recevant un paiement correspondent bien à ce qui a été déclaré aux CADER.
- Un registre complet des propriétés et des producteurs engagés dans tous les programmes PROCAMPO, mais aussi l'enregistrement de toutes les propriétés « *ejidal* » communales. Cette tâche a été achevée en 2004.
- La prise d'images satellite pour identifier les capacités techniques et productives de toutes les terres agricoles.
- L'identification des régions agricoles et des frontières agricoles.
- L'évaluation des effets sur l'environnement des programmes PROCAMPO, de la réforme de l'agriculture et de toutes les activités agricoles.
- L'estimation de ces effets au niveau national.

En 1993, tous les agriculteurs remplissant les conditions ont été enregistrés dans la base de données de PROCAMPO mais, jusqu'en 2004, ils devaient faire enregistrer une nouvelle demande pour chaque cycle. À partir de 1996, aucun nouveau producteur n'a pu être entré dans la base de données. ASERCA contrôle les utilisations des sols déclarées par rapport aux informations contenues dans la base de données. Pour les projets environnementaux, des contrôles par sondages sont effectués.

4.7. Estimation des coûts de transaction liés aux politiques de PROCAMPO

Les CTLP sont estimés pour les deux organismes publics qui participent à la mise en œuvre des paiements PROCAMPO : ASERCA et les CADER. Ces estimations s'appuient sur les informations disponibles publiquement (c'est-à-dire réalisées pour un coût marginal relativement faible). Les méthodes d'estimation utilisées pour les deux organismes dépendent des données disponibles. Pour une plus grande précision de ces estimations, il faudrait collecter des données supplémentaires.

Les coûts de PROCAMPO doivent d'abord être isolés des CTLP des autres programmes mis en œuvre par ASERCA et les CADER. On tente ensuite d'imputer les CTLP aux différentes tâches nécessaires pour mettre en œuvre les paiements PROCAMPO, lesquelles sont énumérées dans le graphique 1.1 du chapitre 1. L'accent est mis sur les tâches identifiées pour la distribution et le contrôle de paiements.

ASERCA

ASERCA étant un organisme de SAGARPA, ses coûts administratifs peuvent être directement repris du budget de SAGARPA à la rubrique « coûts d'exploitation ». Pour l'année 2003, ce budget prévisionnel était de 326 millions de MXN (30 millions d'USD). Ce montant couvre le coût d'administration du bureau central d'ASERCA et de ses bureaux régionaux. Comme le montre la première colonne du tableau 4.1, le budget distingue :

- les coûts liés au personnel (permanent et temporaire) : salaires, cotisation retraite et autres transferts sociaux ;
- le coût des services : banques, consultants, équipes de nettoyage, etc. ; et
- le coût des équipements et des fournitures de bureau.

Tableau 4.1. **Coût d'administration d'ASERCA : budget prévisionnel pour 2003**

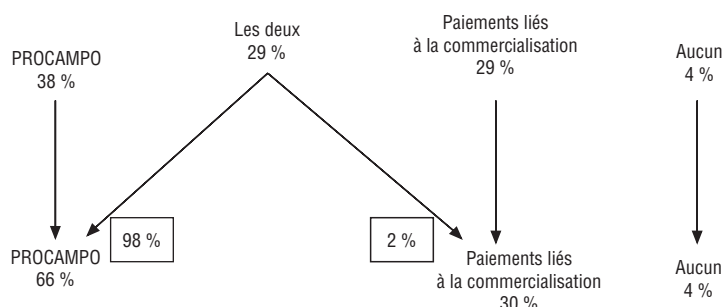
	CTLP total d'ASERCA	CTLP d'ASERCA sur PROCAMPO (66 % du total)	
	Millions de MXN	Millions de MXN	%
Coûts liés au personnel	205.1	135.1	63
Contrats de services	95.6	63.0	29
<i>dont</i> : coûts bancaires	–	41.0	19
Équipements et fournitures	25.2	16.6	8
Total	325.8	214.6	100

Source : SAGARPA (2003a).

Le coût total d'administration d'ASERCA se répartissait dans le budget prévisionnel pour 2003 entre les paiements PROCAMPO et les paiements liés à la commercialisation, les deux principaux programmes gérés par ASERCA, sur la base du nombre de cadres (compte non tenu du personnel de soutien) de chaque section de l'organisation (voir l'organigramme du bureau central d'ASERCA, Figure 4.1). On suppose par conséquent que le ratio cadres/personnel de soutien est le même dans toutes les sections d'ASERCA. Cette imputation est aussi la même dans le bureau central d'ASERCA et dans les 9 bureaux régionaux, qui n'ont pas pu être isolés dans les statistiques du budget.

L'imputation se fait en deux temps. D'abord, le coût d'exploitation total d'ASERCA est réparti entre les différentes sections en fonction de leurs parts de personnel d'encadrement. Ensuite, il faut déterminer, pour chaque section, si elle travaille à l'un des deux programmes, aux deux, ou à aucun des deux. Certaines sections d'ASERCA (partie gauche du graphique 4.1) sont exclusivement chargées de la mise en œuvre des paiements liés à la commercialisation (la Coordination générale de la commercialisation et la direction du versement des paiements liés à la commercialisation) et leur part des coûts peut sans ambiguïté être affectée à ce programme. De même, d'autres sections d'ASERCA (milieu du graphique 4.1), comme la plupart des directions générales relevant de la Coordination générale des soutiens¹⁰, peuvent être directement liées à PROCAMPO. En revanche, les tâches de la direction en chef (hormis les unités des études agroalimentaires et de l'aide aux négociations commerciales internationales, qui ne sont rattachées à aucun des programmes) et de la DG Administration et finance sont partagées entre PROCAMPO et les paiements liés à la commercialisation. Les coûts des sections partagées sont ensuite divisés entre les deux programmes en fonction du nombre d'agriculteurs bénéficiaires (valeur de substitution pour le nombre de demandes traitées). On suppose que les demandes de paiements PROCAMPO ou de paiements liés à la commercialisation demandent un temps de traitement équivalent. Le nombre d'agriculteurs bénéficiaires de PROCAMPO étant nettement plus important que celui des bénéficiaires de paiements de commercialisation, on attribue 98 % des coûts partagés à PROCAMPO. Au bout du compte, on estime que PROCAMPO représente 66 % du coût d'administration d'ASERCA (graphique 4.2), soit 215 millions de MXN (20 millions d'USD) (deuxième colonne du tableau 4.1).

Ce CTLP de 215 millions de MXN est globalement affecté aux différentes tâches accomplies par ASERCA dans la mise en œuvre de PROCAMPO, c'est-à-dire : identification des bénéficiaires, traitement des demandes, remise des paiements, contrôle des conditions d'accès et du respect des engagements, suivi et coordination du système de paiement et administration globale du système. Pour déterminer les coûts attribués à PROCAMPO, on utilise l'effectif de cadres de chaque section d'ASERCA, après avoir affecté

Graphique 4.2. **Imputation des CTLP d'ASERCA à PROCAMPO**

Source : Estimation du Secrétariat à partir de l'organigramme d'ASERCA.

les différentes tâches aux différentes sections, comme décrit plus loin. L'estimation des coûts d'ASERCA figure à la première colonne du tableaux 4.2.

Tableau 4.2. **Imputation des CTLP à PROCAMPO**

Tâches	CTLP de ASERCA	CTLP des CADER	CTLP total	CTLP en % des paiements	CTLP par producteur	CTLP par hectare
	Millions de MXN	Millions de MXN	Millions de MXN	%	MXN	MXN
Conception ¹	5	0	5	0.04	2	0
Évaluation	6	0	6	0.05	2	0
Identification des bénéficiaires	0	48	48	0.37	17	4
Traitement des demandes	30	68	97	0.75	34	7
Paiement effectif	46	25	71	0.54	25	5
Admissibilité/respect des engagements	13	23	36	0.28	13	3
Suivi ²	115	0	115	0.88	40	8
Total	215	164	379	2.90	133	27

1. N'inclut pas les coûts SAGARPA autres que ceux d'ASERCA.

2. Inclut la gestion, l'exploitation informatique et les coûts organisationnels.

Source : Estimation du Secrétariat.

La principale tâche d'ASERCA est d'effectuer le **suivi** et le contrôle de l'administration du système. Ce rôle incombe à la direction en chef et à la DG Administration et finances, mais aussi à la DG Programmation et évaluation des paiements directs et à la direction Contrôle budgétaire et suivi des paiements directs. Sous l'égide de la Coordination générale des soutiens, la DG Moyens de paiement est principalement chargée du **versement des paiements eux-mêmes**, alors que le **traitement** des paiements est effectué dans la DG Systèmes d'information pour le versement des paiements directs. La DG Analyses géospatiales est chargée de contrôler **l'admissibilité et le respect des engagements**. Les coûts bancaires liés au versement des paiements sont inclus dans le budget d'ASERCA, mais ne peuvent être considérés comme correspondant exactement aux coûts des contrats de services puisque les coûts de contrats de services comprennent des coûts autres que bancaires. Toutefois, en 2002, les banques estimaient à 41 millions de MXN (3.8 millions d'USD) le coût bancaire total des chèques PROCAMPO (tableau 4.1). Ce montant est directement imputable à la tâche consistant à effectuer le « paiement effectif » et il est

déduit du montant total des coûts d'administration d'ASERCA imputable à PROCAMPO, pour être affecté à l'ensemble des tâches.

ASERCA joue aussi un rôle dans la conception et l'évaluation de PROCAMPO. La Direction Planning et développement de la DG Systèmes d'information pour le versement des paiements directs participe à la **conception** du programme. L'**évaluation** du programme est effectuée par la direction Études et analyses du soutien rural au sein de la DG Systèmes informatiques, alors que d'autres parties de cette DG se consacrent au suivi du système de paiement. La collecte d'informations au niveau d'ASERCA n'est pas considérée comme un CTLP spécifique, étant donné qu'elle procède du processus de mise en œuvre qui nécessite que l'information des applications soit centralisée dans une base de données, que gère ASERCA. Cela peut s'interpréter comme un avantage de la mise en œuvre de PROCAMPO.

Les CADER

Les coûts d'administration des CADER ne sont pas identifiés séparément dans le budget de SAGARPA. L'estimation des coûts encourus dans la mise en œuvre de PROCAMPO ne prend en compte que les coûts salariaux. Pour chaque région, les effectifs des CADER, par catégorie administrative, et les salaires mensuels des fonctionnaires des différentes catégories sont fournis par SAGARPA. Les coûts salariaux des CADER des différentes régions peuvent être obtenus en multipliant le nombre de salariés de chaque catégorie par le salaire moyen de cette catégorie, et en additionnant les coûts salariaux de toutes les catégories de personnels. Le total des coûts salariaux des CADER s'élevait en 2002 à 644 millions de MXN (60 millions d'USD).

Les CADER sont chargés de la mise en œuvre de PROCAMPO et de nombreux autres programmes. Il faut donc faire une estimation de la part de leurs coûts salariaux pour obtenir les CTLP de PROCAMPO pour les CADER. Pour cela, on utilise le nombre de jours consacrés par les employés des CADER à des tâches liées à PROCAMPO. Cette information se trouve dans un rapport de SAGARPA (2003b) sur les indicateurs de gestion de PROCAMPO pour le cycle agricole printemps/été 2002. La durée de chaque tâche nécessaire pour procéder aux paiements PROCAMPO est donnée par le CADER et la région. Cette valeur est utilisée comme une approximation du temps passé à des tâches liées à PROCAMPO. Pour le cycle automne/hiver, les informations sur le nombre total de jours consacrés à PROCAMPO sont disponibles et leur affectation aux différentes tâches est calquée de manière arbitraire sur le cycle printemps/été. Le tableau 4.3 montre le nombre de jours consacrés à des tâches PROCAMPO en moyenne, mais le calcul a été fait pour toutes les régions, car les temps et les coûts du travail varient d'une région à l'autre en fonction du nombre de demandes et de la composition du personnel des CADER. Au total, les salariés des CADER consacrent plus de 90 jours à PROCAMPO : 43 pour le cycle printemps/été et 48 pour le cycle automne/hiver (moyennes 2001-02 et 2002-03). Cela représente environ le quart de leur temps de travail¹¹. Par conséquent, le CTLP moyen de PROCAMPO pour les CADER est estimé à 164 millions de MXN (15 millions d'USD) (tableau 4.2).

Pour chaque région, les coûts salariaux sont enfin affectés aux tâches spécifiques en fonction du nombre de jours consacrés aux deux cycles PROCAMPO dans chaque région. Le résultat de ce calcul donne une estimation du CTLP des tâches spécifiques à PROCAMPO pour les CADER (colonne 2 du tableau 4.2). Il est ensuite additionné aux CTLP d'ASERCA, pour les différentes tâches, ce qui donne le coût de la mise en œuvre du contrôle des paiements PROCAMPO (colonne 3 du tableau 4.2).

Tableau 4.3. **Nombre moyen de jours consacrés à PROCAMPO par les CADER**

	Printemps/ été 2002	Moyenne automne/ hiver 2001-02 et 2002-03	Total 2002	Total 2002 en pourcentage
Identification des bénéficiaires	14	s.o.	29	8
Traitement des demandes	18	s.o.	37	10
Enregistrement des demandes	6	s.o.	14	4
Contrôle et calcul	6	s.o.	12	3
Impression	5	s.o.	11	3
Paiement effectif	5	s.o.	10	3
Admissibilité/respect	7	s.o.	14	4
Nombre total de jours de travail consacrés à PROCAMPO	43	48	91	25

s.o. : sans objet.

1. Le cycle automne/hiver est affecté aux différentes tâches sur la base de la répartition printemps/été.

Source : SAGARPA (2003b) et ASERCA (2003).

Le total des CTLP de PROCAMPO est estimé à 379 millions de MXN (35 millions d'USD), soit moins de 3 % de la valeur totale des paiements. Pour donner une image plus précise de leur importance relative, les CTLP doivent aussi être examinés au regard du nombre de producteurs bénéficiaires et au nombre d'hectares couverts. Les CTLP moyens par agriculteur sont de 133 MXN (12.4 USD), pour un paiement moyen de 4 592 MXN (427 USD). Le paiement moyen par hectare est de 947 MXN (88 USD) pour un CTLP estimé de 27 MXN (2.5 USD). Les CTLP de PROCAMPO sont relativement modestes au regard du grand nombre d'agriculteurs qui en bénéficient (tableau 4.4), car les transactions sont relativement normalisées et la plupart des tâches sont informatisées.

Tableau 4.4. **Transferts PROCAMPO en 2003**

	Nombre de producteurs	Paiements	Superficie	Nombre d'exploitations
	Milliers	Millions de MXN	Milliers d'hectares	Milliers
Cycle automne/hiver exercice 2003	438	2 711	3 105	587
Cycle printemps/été 2003	2 405	10 343	10 681	3 520
Total	2 843	13 054	13 786	4 107

Source : ASERCA (2004), tableau 9.

4.8. Conclusions

La plus grande partie des CTLP correspond au contrôle de l'ensemble du système, c'est-à-dire à l'administration et à la coordination de tout le système par la direction en chef et la DG Administration et finance du bureau central d'ASERCA. Si l'essentiel du travail d'ASERCA est lié à PROCAMPO, l'agence effectue de plus en plus d'autres tâches qui n'ont pas été prises en compte dans cette étude de cas et pourraient être comptabilisées comme des coûts partagés. La deuxième plus grosse composante correspond au traitement des demandes, réalisé localement pour les deux tiers. L'identification du bénéficiaire représente un coût relativement faible, dans la mesure où tous les producteurs PROCAMPO sont inscrits dans une base de données. De même, cette base de données est utilisée pour contrôler l'admissibilité, à un coût relativement faible, par la vérification des demandes successives et des informations du SIGA. En outre, il est à prévoir que le coût du traitement des paiements va diminuer à mesure que les producteurs seront de plus en plus nombreux à encaisser leurs paiements grâce à leur carte électronique.

Les CTLP de PROCAMPO ont été évalués à partir d'informations publiquement disponibles. Un certain nombre d'hypothèses ont dû être posées concernant l'affectation des coûts par programme et par tâche et la valeur des coûts salariaux. On pourrait obtenir de meilleures estimations en utilisant des informations plus détaillées, mais la méthode utilisée ici offre l'avantage d'un coût relativement modeste.

Les coûts d'administration de PROCAMPO sont relativement limités au regard du nombre important des agriculteurs bénéficiaires – ils sont beaucoup plus nombreux à recevoir des subventions que sous l'ancien système de soutien aux prix. Le faible niveau d'intégration de certains agriculteurs dans le système bancaire constitue aussi un défi. Avec le développement des cartes électroniques et dans la mesure où les participants ne sont plus obligés de s'inscrire à chaque cycle de paiement, les coûts devraient se réduire. Il serait ainsi intéressant de suivre l'évolution dans le temps des CTLP de PROCAMPO, à mesure que les différents modes de paiement et systèmes mis en place pour administrer PROCAMPO (cartes de retrait, base de données et SIGA) seront utilisés pour d'autres programmes. Il faut s'attendre à ce que les CTLP diminuent encore grâce au partage du réseau de remise et de contrôle des paiements et des systèmes d'information.

Notes

1. Programme d'aides directes en faveur de la campagne (*Programa de Apoyos Directos al Campo*).
2. Société nationale de cultures vivrières de base (*Compania Nacional de Subsistencias Populares*).
3. La plupart des autres paiements effectués dans le cadre du programme ALIANZA consistent en des subventions aux moyens de production (principalement aux investissements) ou des services sur l'exploitation.
4. Le Mexique est divisé en 32 régions administratives.
5. Depuis 2005, les agriculteurs n'ont plus besoin de s'enregistrer à chaque cycle.
6. Le système de mise en œuvre du paiement PROCAMPO capitalisé est différent des autres types de paiements du fait de la nature de l'aide. Les CADER contrôlent la requête, reçoivent et enregistrent le projet économique; ASERCA produit et imprime le document officiel et enregistre le projet économique et le crédit. Un comité public évalue la faisabilité technique du projet. Une institution financière évalue sa viabilité financière et formalise le crédit.
7. La Banque interaméricaine de développement, qui finance en partie le système PROCAMPO capitalisé, évaluera le programme.
8. Les chèques au porteur peuvent être encaissés directement par le porteur.
9. La BANSEFI (*Banco del Ahorro Nacional y Servicios Financieros*, Banque d'épargne nationale et de services financiers) est une banque de développement dont l'objet est de promouvoir une culture de l'épargne et d'offrir une aide technique et des services financiers aux entités de crédit et d'épargne populaires du gouvernement fédéral.
10. Les DG Moyens de paiement (hormis la direction Versement des paiements à la commercialisation), la DG Programmation et évaluation des paiements directs, la DG Systèmes d'information pour le versement des paiements directs, la DG Systèmes informatiques et la DG des analyses géospatiales.
11. Les CADER estiment que PROCAMPO occupe 80 % de leur temps de travail. Si on retenait cette estimation élevée, le PRTC total de PROCAMPO serait le double du niveau obtenu, à 730 millions de MXN ou 5.6 % des montants transférés.

Références

- ASERCA (2002a), « PROCAMPO », présentation de la Direction générale des moyens de paiement, Coordination générale des paiements, décembre.
- ASERCA (2002b), « Reporte BID – Evaluación ambiental del PROCAMPO », présentation de la Direction générale des moyens de paiement, Coordination générale des paiements, décembre.
- ASERCA (2003), *Informe*, PEF 2003, Direction générale des Systèmes d'information pour le versement des paiements directs, Coordination générale des paiements.
- ASERCA (2004), « Comité de Control y Auditoría en ASERCA », Comité de contrôle et d'audit, première session ordinaire 2004, Direction générale des moyens de paiement et Direction générale des systèmes d'information pour le versement des paiements directs, mars.
- OCDE (2003), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation*, OCDE, Paris.
- SAGARPA (2003a), *Resumen del estado del ejercicio prepostal 2003*, Oficialia mayor, Dirección general de eficiencia financiera y rendición de cuentas, (Résumé de l'état de l'exercice budgétaire 2003, Bureau principal, Direction générale de l'efficacité financière et du rendu des comptes), avril.
- SAGARPA (2003b), *PROCAMPO indicadores de gestión, ciclo agrícola Primavera-verano 2002, Duración del proceso operativo por Delegación y CADER* (Indicateurs de gestion, cycle agricole printemps-été – Durée du processus de gestion par délégation et par CADER), mars.

Table des matières

Partie I Rapport principal

Résumé	13
Introduction	17
Chapitre 1. Les coûts de transaction liés aux politiques des politiques agricoles	19
1.1. Contexte	20
1.2. Définition des coûts de transaction liés aux politiques	21
1.3. Revue de la littérature sur les coûts de transaction liés aux politiques	27
1.4. Mesure des coûts de transaction liés aux politiques	36
1.5. Réduire les coûts de transaction liés aux politiques	41
Notes	50
Chapitre 2. Coûts de transaction liés aux politiques et choix de politique	51
2.1. Contexte	52
2.2. Méthode de comparaison	52
2.3. Application à des politiques visant à corriger des défaillances du marché ...	59
2.4. Application à des politiques aux objectifs multiples	65
2.5. Application à des politiques dont l'objectif est lié au revenu	66
Notes	72
Chapitre 3. Résumé et conclusions	73
Références	79
Annexe I.1. Principaux résultats de la revue de la littérature et des études de cas	83
Annexe I.2. Le coût marginal d'imposition	94
Annexe I.3. Illustration graphique alternative	96
Annexe I.4. Illustrations employant des paramètres alternatifs	97

Partie II Études de cas

Chapitre 4. Étude de cas sur les coûts de transaction liés aux politiques des paiements PROCAMPO au Mexique	105
Résumé	106
4.1. Contexte	107
4.2. Brève présentation du programme	107

4.3. Système et institutions de mise en œuvre	108
4.4. Conditions de paiement	110
4.5. Moyens de paiement	111
4.6. Technologies de l'information	112
4.7. Estimation des coûts de transaction liés aux politiques de PROCAMPO	112
4.8. Conclusions	116
Notes	117
Références	118
Chapitre 5. Étude de cas sur les coûts de transaction liés aux politiques engendrés par les paiements directs en Suisse	119
Résumé	120
5.1. Contexte et objet	122
5.2. Le système suisse de paiements directs	122
5.3. Estimation des coûts de transaction	135
5.4. Résultats des études de cas	147
5.5. Conclusions	166
Références	169
Chapitre 6. Étude de cas sur les coûts de transaction liés aux politiques dans les programmes de conservation des terres aux États-Unis	171
Résumé	172
6.1. Contexte	175
6.2. Le programme de mise en réserve des terres fragiles (CRP)	178
6.3. Répartition des rôles entre organismes officiels dans le cadre du CRP	184
6.4. Coût du soutien administratif et de l'assistance technique dans le cadre du CRP	189
6.5. Coûts de transaction de différents types de programmes de conservation	198
6.6. Évolution du financement de l'assistance technique	202
6.7. Conclusions	206
Notes	207
Références	207
Liste des encadrés	
1.1. Terminologie	22
1.2. Coûts de transaction liés aux politiques dans d'autres secteurs	28
1.3. Le Modèle de coût standard : un cadre pour définir et quantifier les charges administratives des entreprises	40
1.4. Utilisation de la technologie de l'information pour réduire les CTLP	47
2.1. Les composantes des changements de bien-être	54
2.2. Le concept de ciblage	57
2.3. Jointure et concepts associés	60
2.4. Principales hypothèses sur les paramètres retenus pour illustrer la comparaison	63
2.5. Les concepts relatifs à l'efficacité de transfert du revenu	67
2.6. Exemple numérique de ciblage du revenu	70
6.1. Note sur la qualité des données	190

Liste des tableaux

1.1. CTLP des différents types de politiques	24
1.2. CTLP pour un programme volontaire avec paiements à l'hectare et exigences en matière de gestion environnementale	24
1.3. Quelques exemples de CTLP en pourcentage des transferts pour diverses politiques dans différents pays.	36
2.1. Défaillance du marché : comparaison des coûts par type de politique.	62
2.2. Gamme plausible de CTLP en pourcentage des transferts par type de politique	63
2.3. Valeurs centrales plausibles des incidences économiques par mesure de soutien	63
2.4. Défaillance du marché : le choix entre une politique ciblée et découplée et une politique non ciblée et couplée	62
2.5. Estimation du transfert total nécessaire pour augmenter le revenu de Y	68
2.6. Soutien du revenu : comparaison des coûts par type de politique	69
2.7. Estimation du soutien supplémentaire permettant d'obtenir la parité de revenu.	70
2.8. Comparaison de politiques de revenu	71
I.1.1. Résumé des principales études contenant des estimations des CTLP	84
I.1.2. Coûts et efficacité de l'administration des paiements à l'hectare aux Pays-Bas, en Suède et en Angleterre.	86
I.1.3. CTLP des régimes par produit en % du coût total des programmes publics.	86
I.1.4. Estimation des CTLP des programmes environnementaux dans l'Union européenne	87
I.1.5. CTLP des programmes d'aide à l'agriculture biologique dans l'Union européenne	88
I.1.6. CTLP des programmes du service NRCS de conservation des ressources nationales aux États-Unis	88
I.1.7. CTLP des subventions à l'investissement agricole dans trois régions d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse.	88
I.1.8. Total des CTLP à l'hectare et par exploitation dans les régions allemandes	88
I.1.9. CTLP de l'administration des subventions à l'exportation en Allemagne	89
I.1.10. CTLP des programmes d'assurance en Amérique du Nord.	89
I.1.11. CTLP des programmes d'assurance dans d'autres pays	89
I.1.12. CTLP de différents programmes en Norvège.	90
I.1.13. Allocation des CTLP de PROCAMPO	90
I.1.14. CTLP des programmes de conservation des sols aux États-Unis, 1983-2002	91
I.1.15. CTLP des paiements directs dans le canton des Grisons.	91
I.1.16. CTLP des paiements directs dans le canton de Zurich	92
I.1.17. CTLP publics des paiements directs dans les cantons des Grisons et de Zurich.	92
I.1.18. Évolution des coûts de mise en œuvre de la Politique agricole commune aux Pays-Bas	93
I.1.19. La charge administrative de la politique agricole pour les agriculteurs hollandais.	93
I.4.1. Défaillance du marché : CTLP en pourcentage et taux de ciblage : le choix entre une politique ciblée et découplée et une politique non ciblée et couplée	101
I.4.2. Défaillance du marché : CTLP en pourcentage et taux de ciblage : le choix entre une politique ciblée et découplée et une politique non ciblée et découplée.	101
I.4.3. Défaillances du marché : illustration d'une politique à objectif multiple comparée à des politiques à objectif unique.	102

4.1. Coût d'administration d'ASERCA : budget prévisionnel pour 2003	113
4.2. Imputation des CTLP à PROCAMPO	114
4.3. Nombre moyen de jours consacrés à PROCAMPO par les CADER	116
4.4. Transferts PROCAMPO en 2003	116
5.1. Définition des mesures conditionnelles	126
5.2. Évolution des paiements directs entre 1993 et 2003.....	132
5.3. Évolution de la participation des superficies et des animaux aux mesures entre 1993 et 2002	133
5.4. Illustration de la méthode générale d'identification des CTLP par le biais des centres de coûts	137
5.5. Procédure appliquée dans la méthode descendante	138
5.6. Différences organisationnelles et structurelles entre les deux cantons faisant l'objet des études de cas	141
5.7. Procédure d'imputation des coûts aux différentes exploitations et aux différentes mesures.....	143
5.8. Coûts de transaction dans le canton des Grisons (variante centrale)	149
5.9. Principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton des Grisons (variante centrale)	149
5.10. Influence du choix de la méthode et des coûts de la main-d'œuvre sur les principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton des Grisons	151
5.11. Coûts de transaction dans le canton de Zurich (variante centrale).....	154
5.12. Principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton de Zurich (variante centrale)	154
5.13. Influence du choix de la méthode et des coûts de la main-d'œuvre sur les principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton de Zurich ..	156
5.14. Différences entre les cantons du point de vue des coûts de transaction en valeur absolue.....	159
5.15. Différences entre cantons pour les principaux indicateurs	161
5.16. Facteurs exerçant une influence sur les coûts de transaction par exploitation	163
5.17. Dépendance des paiements directs par exploitation.....	166
5.18. Estimation des coûts de transaction dans les deux cantons faisant l'objet d'une étude de cas	167
6.1. Coût des plans de conservation en fonction de la méthode de planification employée	184
6.2. Missions des agents locaux de la FSA, du NRCS et du Service des forêts dans le soutien administratif et l'assistance technique relatifs au CRP	186
6.3. Équation de régression des dépenses de soutien administratif de la FSA au titre du Programme de mise en réserve des terres fragiles, 1986-2002	193
6.4. Équation de régression des dépenses d'assistance technique du NRCS/Service des forêts au titre du Programme de mise en réserve des terres fragiles, 1986-2002.....	195
6.5. Assistance technique et soutien administratif dans les premières années d'application des programmes de conservation et ultérieurement, 1983-2002 ..	196
6.6. Écarts des coûts de transaction annuels moyens, par organisme, entre le premier et le deuxième CRP	197
6.7. Table des problèmes d'environnement/de conservation en agriculture, des moyens d'action et des programmes fédéraux	199

Liste des graphiques

1.1. Sous-catégories de coûts de transactions liés aux politiques pour le versement de paiements budgétaires	23
2.1. Illustration graphique d'une analyse de bien-être	54
2.2. Relations entre ressources économiques et transferts	58
2.3. Illustration graphique du coût des ressources en cas de production jointe	64
2.4. Défaillance du marché : arbitrage entre taux de ciblage et CTLP unitaires	66
2.5. Soutien du revenu : comparaison des coûts totaux par type de politique	69
2.6. Comparaison des coûts totaux par type de politique : illustration graphique d'une politique de revenu	71
I.3.1. Illustration graphique des coûts des ressources et des transferts non intentionnels	96
I.4.1. Défaillance du marché : Comparaison entre les coûts des ressources et les transferts non intentionnels selon les types de politique	99
I.4.2. Défaillance du marché : Comparaison des coûts de types de politique	100
4.1. Organigramme du bureau central d'ASERCA	109
4.2. Imputation des CTLP d'ASERCA à PROCAMPO	114
5.1. Le système de paiements directs	125
5.2. Taux de contribution selon la superficie et le nombre d'animaux	128
5.3. Évolution du système suisse de paiements directs	129
5.4. Évolution des paiements directs depuis 1993	130
5.5. Évolution du pourcentage d'hectares et d'UGB bénéficiant des programmes de paiements directs écologiques et éthologiques	134
5.6. Évolution du pourcentage d'hectares et d'UGB bénéficiant des programmes de paiements directs généraux	135
5.7. Organigramme et processus d'un système général de mise en œuvre et de suivi	136
5.8. CTLP dans un système général de mise en œuvre et de suivi	136
5.9. Acteurs et processus intervenant dans la mise en œuvre du système suisse de paiements directs	139
5.10. Processus pris en considération au niveau de l'exploitation	142
5.11. Organisations de contrôle prises en considération	144
5.12. Facteurs de coûts au niveau cantonal	145
5.13. Facteurs de coûts au niveau de l'État	146
5.14. Influence des variantes sur les valeurs de l'indicateur CTLP par unité appropriée (canton des Grisons)	152
5.15. Influence des variantes sur la répartition des CTLP selon les mesures (canton des Grisons)	152
5.16. Influence des variantes sur les principaux indicateurs par unité appropriée (canton de Zurich)	157
5.17. Influence des variantes sur la répartition des CTLP selon les mesures (canton de Zurich)	158
5.18. CTLP par unité de superficie selon la taille de l'exploitation	165
6.1. Histoire des programmes de retrait des terres aux États-Unis, 1933-2001	179
6.2. Diagramme du processus général des contrats CRP	187

6.3. Programme de mise en réserve des terres fragiles : assistance technique et soutien administratif en pourcentage des paiements au titre des cofinancements et des loyers	190
6.4. Programme de mise en réserve des terres fragiles : coûts de transaction par acre nouvelle et par acre sous contrat.	191
6.5. Programme de mise en réserve des terres fragiles : coûts réels et simulés du soutien administratif assuré par la FSA	194
6.6. Programme de mise en réserve des terres fragiles : dépenses réelles et simulées au titre de l'assistance technique assurée par le NRCS/Service des forêts.	195
6.7. Programmes de retrait des terres : assistance technique en pourcentage des dépenses au titre du cofinancement et des loyers/servitudes	201
6.8. Programmes de cofinancement : assistance technique en pourcentage des dépenses au titre du cofinancement	201
6.9. Assistance technique en pourcentage des dépenses de conservation 1937-99 . .	202



Extrait de :

The Implementation Costs of Agricultural Policies

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264024540-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Étude de cas sur les coûts de transaction liés aux politiques des paiements PROCAMPO au Mexique », dans *The Implementation Costs of Agricultural Policies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264024557-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.